



MAIRIE
DE
SERRAVAL

Le vingt février deux mille vingt-trois, le Conseil Municipal de la Commune de SERRAVAL s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Philippe ROISINE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 février 2023

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de conseillers votants : 12

Résultats des votes : pour 12 contre 0 abstention 0

Présents : Philippe ROISINE, Pascal CHEVALLEREAU, Chrystel DEMIZIEUX, Vincent HUDRY-CLERGEON, Jean-Marc JONO, Nathalie MASSART, Sarah PAILLOT, Philippe MOLON, Stéphane TISSOT.

Absents : Yann HARDY, Stéphane GUYONNAUD, Sylvain SOBOTA.

Stéphane GUYONNAUD a donné pouvoir à Stéphane TISSOT

Sylvain SOBOTA a donné pouvoir à Vincent HUDRY-CLERGEON

Stéphane TISSOT a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Autorisation de cessions à intervenir au sein de la SPL « O des ARAVIS ». DEL_02072023.

Monsieur le Maire indique que la commune de Serraval envisage de devenir actionnaire de la SPL « O des ARAVIS » par l'acquisition de 1 action de la commune de La Clusaz et de 10 actions de la commune du Grand-Bornand. Ces acquisitions interviendraient au prix de 500 euros par actions.

Conformément aux statuts de la SPL « O des ARAVIS », toute cession d'actions dans la SPL « O des ARAVIS » doit autoriser par délibérations des collectivités ou groupements concernés.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de son adhésion à la SPL « O des ARAVIS » ;
- **AGREE** les cessions d'actions listées ci-dessus ;
- **AUTORISE** l'acquisition de 10 actions de la commune du Grand-Bornand et 1 action de la commune de La Clusaz ;
- **AUTORISE** les cessions d'actions de la SPL « O des ARAVIS » listées ci-dessus;

Le vingt février deux mille vingt-trois,

Le Maire,
Philippe ROISINE

Le Secrétaire de séance,
Stéphane TISSOT



Délibération certifiée exécutoire compte tenu :
- de sa télétransmission en Préfecture le 27/01/2023
- de sa publication le 27/01/2023

Le Maire,
Philippe ROISINE.

